



Le DPC en pratique

Olivier Goëau-Brissonnière,

Fédération des Spécialités Médicales

Novembre 2013

Développement Professionnel Continu

- « *Démarche qualité des professionnels de santé visant l'amélioration de leurs connaissances et de la qualité et de la sécurité des soins, en prenant en compte des priorités de santé publique et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé* »
(Loi HPST et décret 1^{er} Jan 2012)
- Une obligation pour TOUS, mais une obligation **simple et souple** : réaliser un programme par an avec un O-DPC validé par la CSI et enregistré par l'OGDPC

DPC, comment ça marche...?

- **Le programme annuel de DPC = UNE action d'analyse de pratiques + UNE action de formation cognitive**
- **Programme idéal :**
 - "sur un thème que j'ai choisi, j'analyse ce que je fais pour identifier mes lacunes et je me forme pour les combler"
 - 3^{ème} tour pour vérifier l'amélioration de des pratiques par le programme et ainsi de suite...

DPC, comment ça marche...?

- **Simplicité et souplesse voulues pour le démarrage :**
 - Programme « idéal » un peu rigide → risques...!
 - Décret : pas d'obligation de thème identique ni ordre imposé pour les 2 volets
- **Concept de programme de DPC "générique"**
 - assemblage de 2 "briques" : l'une d'analyse de pratiques, l'autre cognitive,
 - les 2 briques peuvent être réalisées librement et indépendamment à condition que cette synthèse soit portée et validée par un ODPC.

DPC, qui fait quoi ?

- **OGDPC : administration et financement**
- **ANFH : OPCA, administration et financement pour le DPC des hospitaliers**
- **CSI : évaluation et validation des ODPC en toute rigueur et indépendance ; proposition des orientations nationales**
- **Ministère : orientations prioritaires**
- **HAS : élaboration des méthodes et modalités**
- **FSM : plateforme informatique pour tous**
- **ODPC : les opérateurs, élaborent et proposent les programmes, accompagnent les médecins dans leur spé, transmettent les attestations de validation du programme**
- **Ordre : récepteur de l'attestation**

Plateforme de la FSM

- **Outil informatique dédié au DPC**
- **Offre d'information et d'accompagnement pour tous les médecins de spécialité**
- **Interaction site OGDPC pour portefeuille de programmes de tous les ODPC**
- **Offre personnalisée pour les ODPC de spécialités**
- **Page personnelle pour tout médecin : outil de suivi**

ODPC de spécialités

- **Mise en place accompagnée par la FSM**
- **Proposition de programmes adaptés aux attentes des praticiens de la spécialité, indépendamment du mode d'exercice**
- **Partenariat possible avec établissements de santé ou autres structures pour l'APP**
- **Accueil possible de médecins d'autres spécialités et d'autres professionnels**

Mot clé « Développement Professionnel Continu (DPC) »



SOMMAIRE

→ EDITO



fédératives qu
Conseils Natio
(CNP) que no
Associer les d
participant à la
spécialité méd
gouvernance
modes d'exer

...
[\[lire la suite\]](#)

Olivier Goëau

→ ADRESSE

FSM

54 boulevard
92130 Issy-le
Téléphone :

[\[Contact\]](#)

Addictologie	Allergologie et immunologie	Anatomie et cytologie pathologiques	Anesthésie réanimation	Biologie médicale	Cardiologie et maladies vasculaires	Chirurgie infantile	Chirurgie maxillo faciale et stomatologie	Chirurgie orthopédique et traumatologie
Chirurgie plastique reconstructive et esthétique	Chirurgie Thoracique et Cardio-Vasculaire	Chirurgie vasculaire	Chirurgie viscérale et digestive	Dermatologie et vénéréologie	Endocrinologie et métabolisme	Génétique médicale	Gériatrie	Gynécologie et obstétrique
Hématologie	Hémobiologie transfusion	Hépatogastroentérologie	Infectiologie et médecine tropicale	Médecine d'urgence	Médecine du travail	Médecine interne	Médecine légale	Médecine nucléaire
Médecine physique et réadaptation	Médecine vasculaire	Microbiologie hygiène	Néphrologie	Neurochirurgie	Neurologie	Oncologie	Ophtalmologie	ORL et CCF
Pédiatrie	Pneumologie	Psychiatrie	Radiologie	Réanimation médicale	Rhumatologie	Santé publique	Urologie	

ec les
es de

Quelques principes de base

- **Le programme annuel de DPC = UNE action d'analyse de pratiques + UNE action de formation cognitive**
- **Libre choix du médecin :**
 - obligation de valider un programme par an mais avec l'ODPC de son choix
 - hospitaliers : attention au cadre « imposé » par les établissements et les CME...
- **Similaire pour les libéraux et les hospitaliers, hormis l'indemnisation**
- **Hospitaliers: charte entre FSM et Conférences des CME**

Charte entre la FSM – CME

- **Définit un cadre de fonctionnement du DPC pour les médecins hospitaliers relevant d'une spécialité ayant enregistré un ODPC**
- **Engagements bilatéraux FSM et CME → collaboration sur le mode « gagnant – gagnant »**
- **Importance de la diffuser et de la faire connaître...**
- **Importance d'avoir des CME pionnières !**



Charte entre la FSM et les Conférences Nationales de Présidents de CME relative au Développement Professionnel Continu

Préambule :

La présente charte exprime la volonté des Conférences Nationales de Présidents de CME et de la FSM de favoriser la mise en place de programmes de Développement Professionnel Continu qui permettent la valorisation d'actions d'analyses des pratiques réalisées dans les établissements de santé.

Elle vise à garantir l'harmonisation et la qualité des programmes de DPC proposés dans le cadre de cette collaboration par les différents ODPC de spécialité et à promouvoir le rôle des CME et des ODPC de spécialité dans le dispositif.

Hospitaliers : parcours de DPC en établissement

- **Prérequis : établissement enregistré par l'OGDPC et validé par la CSI médecins**
- **Le praticien :**
 - **contacte sa DAM**
 - **choisit un programme adapté à sa pratique (au sein du pôle par exemple)**
 - **met en œuvre les 2 volets du programme**
 - **reçoit une attestation délivrée par l'établissement**
 - **transmet l'attestation au CDOM**
- **La gestion est assurée par l'établissement, sans intervention de l'OGDPC**

Libéral : parcours de DPC

- **Prérequis : ODPC enregistré par l'OGDPC et validé par la CSI médecins**
- **Le praticien :**
 - s'inscrit sur la plateforme de l'OGDPC
 - choisit un programme adapté à sa pratique
 - met en œuvre les 2 volets du programme
 - reçoit une attestation délivrée par l'ODPC
 - transmet l'attestation au CDOM
- **La gestion est assurée par l'OGDPC**

Libéraux et hospitaliers: parcours DPC via un ODPC de spécialité

- **Dans ce cas, le contenu du programme peut être**
 - Soit complètement mis en œuvre par l'ODPC
 - Soit en partenariat avec d'autres structures pour le volet APP, dont les CME
- **Pour les hospitaliers, 2 cas de figure en fonction de l'adhésion ou non de l'établissement à l'ANFH**

Parcours DPC via un ODPC de spécialité

- **Libéraux : inscription sur « mon DPC » ou sur le site de la FSM**
- **Hospitaliers, si établissement adhérent à l'ANFH :**
 - **le praticien contacte sa DAM pour inscription (via ANFH) au programme de son choix de l'ODPC Cardio**
 - **le praticien aura peut-être à avancer les frais d'inscription**
 - **déroulement du programme au sein de l'ODPC**
 - **attestation délivrée par l'ODPC, adressée au CDOM et à la CME**

Parcours DPC via un ODPC de spécialité

- **Hospitaliers, établissement NON adhérent à l'ANFH :**
 - le praticien contacte sa DAM qui assure directement l'inscription au programme choisi dans l'ODPC de spécialité
 - le praticien n'aura pas à avancer les frais d'inscription
 - déroulement du programme au sein de l'ODPC
 - attestation délivrée par ODPC, adressée au CDOM et à la CME

Financement des programmes

- **Volume financier global d'un programme DPC = 1150 à 1350 € (hors indemnisation des libéraux)**
- **Pour les hospitaliers, intérêt de l'adhésion des établissements à l'ANFH → accès à la taxe sur les industries des produits de santé (+ 750 €/programme)**
- **3 situations :**
 - **opérateur ODPC (dont ODPC de spécialité) : tout va à lui**
 - **opérateur ODPC Établissement : tout va à lui**
 - **programme partagé des ODPC de spécialité : ODPC touche le montant et reverse 100 €/médecin à l'établissement**

Libéral, je veux faire mon DPC...

Je m'inscris au programme de DPC de mon choix :

**Sur le site de la
FSM : je suis
redirigé
automatiquement
vers le site de
l'OGDPC**

OGDPC règle ODPC
OGDPC indemnise praticien
Attestation ODPC

**Sur le site de
l'OGDPC**

OGDPC règle ODPC
OGDPC indemnise praticien
Attestation ODPC

Hospitalier, je veux faire mon DPC...

... à l'hôpital

**Établissement
non ODPC**

Impossible !

**Établissement
ODPC**
et programme
adapté sur le
catalogue
OGDPC

OK !
Gestion en interne
Attestation hôpital

... ODPC extra-hospitalier

**Établissement
adhérent ANFH**

ANFH règle ODPC
Attestation ODPC

**Établissement
non adhérent ANFH**

ES règle ODPC
Attestation ODPC